

**AVENANT N° 2
AU RÈGLEMENT
DES TROPHEES INITIATIVES CHIMIE 2021**

Article 1 - Société organisatrice

La société EDITIONS TECHNIQUES POUR L'AUTOMOBILE ET L'INDUSTRIE (ETAI) (ci-après l'organisateur), SAS au capital de 57.029.328 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 806 420 360, dont le siège social est situé 10 place du Général de Gaulle – Antony Parc 2 – 92160 Antony,

Et

L'association LE GROUPEMENT INTEPROFESSIONNEL DES FOURNISSEURS DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE (INTERCHIMIE-GIFIC) Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est situé 39-41 rue Louis Blanc, 92400 COURBEVOIE, SIRET n° 410 958 138 000 13,

Organisateurs du concours intitulé «TROPHEES INITIATIVES CHIMIE 2021», décident de modifier le règlement de son opération sur le point suivant :

- **La date limite d'inscription initialement prévue le 30 juin 2021 est repoussée au 3 septembre 2021**

En conséquence, les dossiers de candidatures pourront être adressés jusqu'au 3 septembre 2021 à minuit.

LES AUTRES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE L'OPERATION DEMEURENT INCHANGEES.

FAIT A PARIS LE 23 juillet 2021

**AVENANT N° 1
AU RÈGLEMENT
DES TROPHEES INITIATIVES CHIMIE 2021**

Article 1 - Société organisatrice

La société **EDITIONS TECHNIQUES POUR L'AUTOMOBILE ET L'INDUSTRIE (ETAI)** (ci-après l'organisateur), SAS au capital de 57.029.328 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 806 420 360, dont le siège social est situé 10 place du Général de Gaulle – Antony Parc 2 – 92160 Antony,

Et

L'association **LE GROUPEMENT INTEPROFESSIONNEL DES FOURNISSEURS DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE (INTERCHIMIE-GIFIC)** Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est situé 39-41 rue Louis Blanc, 92400 COURBEVOIE, SIRET n° 410 958 138 000 13,

Organisateurs du concours intitulé «TROPHEES INITIATIVES CHIMIE 2021», décident de modifier le règlement de son opération sur le point suivant :

- **La date limite d'inscription initialement prévue le 30 juin 2021 est repoussée au 13 juillet 2021**

En conséquence, les dossiers de candidatures pourront être adressés jusqu'au 13 juillet 2021 à minuit.

LES AUTRES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE L'OPERATION DEMEURENT INCHANGEES.

FAIT A PARIS LE 22 juin 2021



INITIATIVES CHIMIE 2021

Valoriser les collaborations gagnantes
des acteurs de la chimie

DOSSIER DE CANDIDATURE

À RENVoyer DÛMENT COMPLÉTÉ AVANT LE **30/06/2020**

À L'ADRESSE : initiativeschimie@infopro-digital.com

PRÉSENTATION

Les Trophées Initiatives Chimie récompensent les collaborations gagnantes entre les fournisseurs d'équipements et les industriels de la chimie. La remise des Trophées aura lieu à Paris en octobre 2021 (date prévisionnelle). Ce concours co-organisé par INTERCHIMIE-GIFIC, Groupement interprofessionnel des Fournisseurs des Industries Chimiques et la société E.T.A.I., éditeur du bimestriel INFO CHIMIE (ci-après les Organisateurs) est ouvert à tous les fournisseurs d'équipements et industriels de la chimie situés en France métropolitaine, sans distinction de taille d'entreprise.

Les initiatives lauréates seront publiées dans le magazine INFO CHIMIE, valorisant ainsi les équipes et projets mis en place.

L'inscription au concours est gratuite.

INFORMATIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉPOSANT LE DOSSIER*

Cochez la case correspondante :

Fournisseur d'équipement

OU

Industriel donneur d'ordre

Dénomination sociale de l'entreprise :

RCS et ville d'enregistrement :

Secteur d'activité :

Dénomination sociale de la filiale à l'initiative du projet (*le cas échéant*) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Site web :

Directeur Général :

Tél. :

E-mail :

Nom du site de production - de l'industriel donneur d'ordre - impliqué dans le projet :

Contact sur le projet chez l'industriel donneur d'ordre si le dossier est déposé par un fournisseur **OU** chez le fournisseur d'équipement si le dossier est déposé par un industriel (Nom, prénom, téléphone, mail) :



INITIATIVES CHIMIE 2021

Valoriser les collaborations gagnantes
des acteurs de la chimie

PERSONNE EN CHARGE DE LA CANDIDATURE*

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

* Les informations à caractère personnel des candidats recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que les Organismes (E.T.A.I - RCS 806 420 360) ou toute société du groupe INFOPRO DIGITAL et INTERCHIMIE-GIFIC (SIRET 410 958 138 000 13) pourront utiliser afin d'envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : cnil.evenements@infopro-digital.com

La Charte Données Personnelles du groupe INFOPRO DIGITAL est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

La Politique Données Personnelles d'INTERCHIMIE-GIFIC est accessible sur demande à l'adresse suivante : vberanger@syndicat-mesure.fr

Vous acceptez que vos données à caractère personnel soient transmises aux partenaires d'E.T.A.I. et d'INTERCHIMIE-GIFIC afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues et/ou utiles à votre activité professionnelle

OUI

NON

AUTORISATION

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

Représentant la société :

- a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, **en particulier du fournisseur d'équipement ou de l'industriel donneur d'ordre** (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos.... y compris des prestataires éventuellement intervenus dans les projets présentés) attachés aux projets et réalisations présentés ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,
- b) autorise les Organismes à reproduire et représenter ces éléments, notamment lors de la remise des prix, dans le magazine INFO CHIMIE et sur les sites internet www.info-chimie.fr et www.gific.fr ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter des Trophées Initiatives Chimie 2021 et des éditions suivantes notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge des Organismes,

En conséquence, garantit les Organismes de tout recours à l'égard de ce qui précède,

En déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

Des Trophées co-organisés par :

INFOCHIMIE
MAGAZINE





INITIATIVES CHIMIE 2021

Valoriser les collaborations gagnantes
des acteurs de la chimie

CATÉGORIE DANS LAQUELLE LA CANDIDATURE EST PRÉSENTÉE *(Veuillez cocher la catégorie)*

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Trophée de la Performance Énergétique | <input type="checkbox"/> Trophée de la Digitalisation des Process de Production |
| <input type="checkbox"/> Trophée de l'Empreinte Environnementale | <input type="checkbox"/> Trophée de la Maintenance Curative et Prédictive |
| <input type="checkbox"/> Trophée de la Sécurité Partagée | <input type="checkbox"/> Trophée de l'Innovation et R&D équipement |

DESCRIPTION DU PROJET

Pour toute candidature, nous vous invitons à répondre aux questions ci-dessous (en présentant le projet ou la réalisation qui vous semble le plus pertinent en fonction de la catégorie choisie).

Les sections suivantes doivent être complétées le plus exhaustivement possible. Si toutefois une des questions du dossier n'était pas applicable à votre projet, veuillez indiquer « Non Applicable » dans la question concernée.

1. Nom du projet

2. Nom de l'INDUSTRIEL DONNEUR D'ORDRE

3. Présentation et descriptif de l'activité et des produits de l'industriel donneur d'ordre

4. Nom du FOURNISSEUR D'ÉQUIPEMENTS

5. Présentation et descriptif de l'activité et des équipements du fournisseur

6. Problématique de l'industriel donneur d'ordre avant la mise en place du projet

Contexte, objectifs, contraintes...



INITIATIVES CHIMIE 2021

Valoriser les collaborations gagnantes
des acteurs de la chimie

7. Description détaillée du projet et principales caractéristiques techniques

8. Montant de l'investissement du projet

9. Équipes impliquées dans le projet

10. Principaux résultats constatés ou attendus à court, moyen et long termes

Gains, ROI, avantages concurrentiels, bénéfiques pour l'industriel et le fournisseur...

11. Quelle est l'originalité de votre projet ?

12. Quelles sont les futures perspectives de collaboration ?

Sur le même site, en France, à l'étranger...

13. ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR EN ANNEXES (facultatif)

Pour compléter votre candidature, vous avez la possibilité de joindre tout document complémentaire permettant au jury de mieux apprécier votre projet : photos, dossiers de présentation... par e-mail à l'adresse initiativeschimie@infopro-digital.com.



INITIATIVES CHIMIE 2021

Valoriser les collaborations gagnantes
des acteurs de la chimie

RÈGLEMENT DES TROPHÉES INITIATIVES CHIMIE 2021

ARTICLE 1 - ORGANISATEURS

Les « Trophées Initiatives Chimie » sont co-organisés de novembre 2020 à octobre 2021 par :

ÉDITIONS TECHNIQUES POUR L'AUTOMOBILE ET L'INDUSTRIE, Société par actions simplifiée au capital de 57.029.328 €, dont le siège social est à Antony parc 2, 10 place du Général de Gaulle, 92160 Antony, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 806 420 360,

E.T.A.I., société du groupe INFOPRO DIGITAL, est notamment l'éditeur du bimestriel INFO CHIMIE et du site internet www.info-chimie.fr

et

INTERCHIMIE - GIFIC, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est situé 39-41 rue Louis Blanc, 92400 COURBEVOIE, SIRET n° 410 958 138 000 13,

(ci-après « les Organismes »).

ARTICLE 2 - OBJET DU CONCOURS

Les Trophées Initiatives Chimie récompensent les collaborations gagnantes entre les fournisseurs d'équipements et les industriels de la chimie.

Ce concours co-organisé par INTERCHIMIE-GIFIC et E.T.A.I. est ouvert à toutes les personnes morales françaises ou étrangères fournisseurs d'équipements et industriels de la chimie ayant leur siège social / un établissement / un représentant enregistré en France métropolitaine, sans distinction de taille d'entreprise.

ARTICLE 3 - CATÉGORIES DE TROPHÉE

Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, les Organismes décerneront 6 Trophées ouverts à candidature et 1 Trophée spécial « Site industriel chimique de l'année » non ouvert à candidature.

3.1 Les Trophées ouverts à candidature

Trophée de la Performance Énergétique

Ce Trophée récompense le meilleur projet d'amélioration de la performance énergétique d'un site de production liée à la mise en place de solutions ou d'équipements plus performants et moins énergivores (optimisation de la consommation énergétique, utilisation d'énergies renouvelables, projet de cogénération...)

Trophée de l'Empreinte Environnementale

Ce Trophée récompense le meilleur projet d'amélioration de l'Empreinte Environnementale (baisse des émissions polluantes, réduction des émissions de CO₂, traitement des déchets, recyclage, amélioration des procédés industriels...).



INITIATIVES CHIMIE 2021

Valoriser les collaborations gagnantes
des acteurs de la chimie

Trophée de la Sécurité Partagée

Ce Trophée récompense le meilleur dispositif de sécurité mis en place conjointement autour des interventions sur les machines et équipements (prévention des risques au travail, réduction des incidents et/ou accidents, réduction des troubles musculo-squelettiques, mise en place d'équipements de protection individuelle adaptés...)

Trophée de la Digitalisation des Process de Production

Ce Trophée récompense la meilleure stratégie de digitalisation de l'outil de production d'un industriel dans le cadre d'un partenariat étroit avec un fournisseur (amélioration de la performance industrielle, de la qualité produit, flexibilité de l'outil industriel...).

Trophée de la Maintenance Curative et Prédictive

Ce Trophée récompense les meilleures pratiques en termes de maintenance d'équipement conjointement mises en place par un industriel et un fournisseur (Baisse des pannes machine, anticipation des pannes, réduction des arrêts de production...).

Trophée de l'Innovation et R&D équipement

Ce Trophée récompense la meilleure gestion de projet collaborative dans le cadre du lancement d'un nouveau procédé, d'un nouvel équipement ou d'une nouvelle fonctionnalité spécialement conçu(e) pour répondre aux besoins d'un industriel donneur d'ordre de la chimie.

3.2 Trophée spécial « Site industriel chimique de l'année en France »

Ce trophée n'est pas ouvert à candidature.

Ce Trophée récompense un site industriel situé en France métropolitaine particulièrement exemplaire dans son mode de collaboration avec ses fournisseurs d'équipement : efficacité des processus d'achat, qualité des relations commerciales, respects des délais, accompagnement des fournisseurs dans l'innovation, qualité de la collaboration pour la mise en place des interventions sur site...

3.3 Les candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature dans la catégorie qui leur paraît correspondre le mieux au projet qu'ils soumettent. Néanmoins, les Organisateurs et/ou le jury pourront inscrire un candidat dans une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé s'il est jugé que le dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

3.4 Les Organisateurs se réservent la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs Trophées en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

ARTICLE 4 - CANDIDATURES

4.1 Pour participer aux Trophées Initiatives Chimie 2021, le candidat doit impérativement :

- **être une personne morale française ou étrangère** fournisseurs d'équipements et industriels de la chimie ayant leur siège social / un établissement / un représentant enregistré en France métropolitaine. Les sociétés appartenant aux groupes / organisations des organisateurs ou de leur prestataires sont interdites de participation.
La personne physique intervenant au nom et pour le compte de la personne morale garantit avoir la capacité juridique d'engager juridiquement la personne morale pour laquelle elle intervient et qui sera liée par le présent règlement.
- **proposer un projet ou une réalisation issu(e) d'une collaboration industriel/fournisseur d'équipement du secteur de la chimie** particulièrement remarquable mis(e) en œuvre entre le 1^{er} août 2017 et le 15 septembre 2021. Ce projet peut être mis en œuvre en France et/ou à l'étranger.



INITIATIVES CHIMIE 2021

Valoriser les collaborations gagnantes
des acteurs de la chimie

- **Compléter le DOSSIER DE CANDIDATURE TÉLÉCHARGEABLE** sur <https://evenements.infopro-digital.com/infopro/evenement-trophees-initiatives-chimie-2021-2021-p-12784#/> ou sur <http://www.gific.fr/fr/actualites>. Les dossiers de candidature complets et dactylographiés doivent être impérativement envoyés, au plus tard le 6 juin 2021 **par e-mail uniquement** à l'adresse initiativeschimie@infopro-digital.com. Un candidat peut présenter plusieurs dossiers de candidature.

Toute candidature ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus, notamment toute candidature déposée au-delà de la date limite indiquée ou incomplète, ne sera pas prise en considération pour l'attribution d'un Trophée.

- 4.3** Pour compléter le dossier de candidature, il est conseillé de joindre tout document complémentaire permettant au jury de mieux apprécier votre projet: photos, dossier de présentation... également par e-mail à l'adresse initiativeschimie@infopro-digital.com
- 4.4** Toute candidature permet d'assister à la remise des Trophées. Les candidats recevront une invitation pour deux personnes à la cérémonie organisée par E.T.A.I. et INTERCHIMIE-GIFIC afin de pouvoir y assister et de recevoir, en cas de victoire, leur Trophée (s'ils sont désignés lauréat par le jury). Les frais de transports et d'hébergement sont à la seule charge des candidats.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

5.1 Le candidat garantit qu'il détient l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle attachés au projet présenté et/ou avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des titulaires de ces droits, **en particulier du fournisseur d'équipement ou de l'industriel donneur d'ordre**, lui permettant de déposer un dossier de candidature aux Trophées Initiatives Chimie 2021.

5.2 Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : marques, dessins, photos, droits d'auteurs, vidéos, brevet..., y compris, le cas échéant, des prestataires éventuellement intervenus dans l'opération concernée etc.) lors de la remise des Trophée et dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter des Trophées Initiatives Chimie 2021 dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par les Organismes sur les documents promotionnels des éditions suivantes, le cas échéant, de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge des sociétés organisatrices.

Les sociétés candidates garantissent les Organismes de tout recours à cet égard, ces derniers ne pouvant en aucun cas être tenus pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours.

5.3 Les Organismes s'engagent à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature**. Lesdites informations ne seront portées qu'à la connaissance des personnes en charge de l'organisation du concours (salariés, experts et prestataires des Organismes, jury) et aux seules fins de l'organisation du concours et de la désignation des lauréats.

ARTICLE 6 - COMITÉ DE PRÉSÉLECTION - JURY - SÉLECTION DES LAURÉATS

6.1 Comité de pré-sélection

L'ensemble des dossiers complets sera examiné par un comité de pré-sélection composé de membres de la rédaction d'INFO CHIMIE et d'INTERCHIMIE-GIFIC. Ce comité effectuera, pour chacune des catégories, une pré-sélection de candidats qui seront présentés au jury.



INITIATIVES CHIMIE 2021

Valoriser les collaborations gagnantes
des acteurs de la chimie

Pour effectuer sa pré-sélection, le comité se basera notamment sur les critères suivants :

- Résultats imputables à la mise en œuvre d'une collaboration industriel/fournisseur d'équipement du secteur de la Chimie ;
- Originalité et caractère innovant du projet ;
- Qualité et fluidité de la relation et des échanges entre industriel et fournisseur dans la mise en place du projet

6.2 Jury

Le jury est composé de membres d'INTERCHIMIE-GIFIC, de la rédaction d'INFO CHIMIE et de personnalités reconnues du secteur de la Chimie (industriels, institutionnels et experts) sélectionnées pour leurs expertises professionnelles et techniques, au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

Le Jury se réunira courant septembre 2021 afin d'examiner la pré-sélection du comité et de désigner les lauréats des 6 Trophées. Le Jury désignera en outre, librement et hors candidatures, le Trophée Spécial « Site industriel chimique de l'année ».

Le Jury se réserve la possibilité de désigner des ex-aequo, de ne pas désigner de lauréat ou de créer de nouveaux Trophées.

La présentation des dossiers fait l'objet d'un débat entre les membres du jury. Les membres du jury ne pourront participer au vote d'un Trophée dans lequel leur entreprise (ou leurs marques) serait soit candidate soit impliquée directement.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix.

Le ou les lauréats seront désignés sur la base notamment des critères suivants :

- Résultats imputables à la mise en œuvre d'une collaboration industriel/fournisseur d'équipement du secteur de la Chimie ;
- Originalité et caractère innovant du projet ;
- Qualité et fluidité de la relation et des échanges entre industriel et fournisseur

6.3 Résultats

Les résultats seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix et publiés après la cérémonie dans le magazine INFO CHIMIE et sur son site internet et celui d'INTERCHIMIE-GIFIC.

ARTICLE 7 - REMISE DES TROPHÉES

Les Trophées seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris (lieu à confirmer ultérieurement) courant octobre 2021. Les Candidats devront être présents à la cérémonie afin, en cas de victoire, de recevoir leur trophée (s'ils sont désignés lauréat par le jury).

ARTICLE 8 - UTILISATION DE LA DÉNOMINATION « Trophées Initiatives Chimie 2021 »

Seuls les lauréats sont autorisés à utiliser les noms et logos « Trophées Initiatives Chimie 2021 » dans les formes et conditions transmises par les Organismes, sur toute documentation institutionnelle, commerciale et promotionnelle concernant la société et/ou le dispositif récompensé(e)s sans limitation de durée mais à la condition expresse de toujours mentionner le millésime de leur trophée.

Il est précisé qu'il appartient aux seuls lauréats de vérifier les dispositions légales applicables à une communication sur leur prix dans tout autre pays que la France, la responsabilité des organisateurs ne pouvant en aucun cas être recherchée à ce titre.

Des Trophées co-organisés par :



INITIATIVES CHIMIE 2021

Valoriser les collaborations gagnantes
des acteurs de la chimie

ARTICLE 9 - DONNÉES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du concours par les Organismes font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier des Organismes. INTERCHIMIE-GIFIC, ETAI ou toute société du groupe INFOPRO DIGITAL, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales en vue de participer à des événements à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle.

Selon ce qui aura été indiqué dans le dossier de candidature, les données à caractère personnel des candidats pourront être transmises aux partenaires des Organismes afin de leur envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : cnil.evenements@infopro-digital.com

La Charte Données Personnelles du groupe INFOPRO DIGITAL auquel l'Organisme appartient est disponible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>. La Politique de Données Personnelles d'INTERCHIMIE-GIFIC est accessible sur demande à l'adresse suivante : vberanger@syndicat-mesure.fr

ARTICLE 10 - REGLEMENT – LITIGES

10.1 Le fait de s'inscrire au présent concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible à tout moment durant la durée du concours sur le site internet <https://evenements.infopro-digital.com/infopro/evenement-trophees-initiatives-chimie-2021-p-10455> et <http://www.gific.fr/fr/actualites> ou sur demande auprès d'E.T.A.I. pendant la durée du concours par courrier à l'attention de Cécile Huon de Kermadec à l'adresse suivante: E.T.A.I. - Trophées Initiatives Chimie 2021 - 10 place du Général de Gaulle - Antony Parc 2 – BP 20156 – 92186 Antony Cedex.

10.2 Le présent règlement est soumis à la loi française. Les Organismes statueront souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

ARTICLE 11 - DIVERS

11.1 Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le participant sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

11.2 Les Organismes se réservent, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

11.3 Les entreprises lauréates autorisent, par avance et sans contrepartie financière, les Organismes à utiliser leur nom, logo, l'image et noms et prénoms de leurs représentants ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web des Organismes) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard des Organismes. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

11.4 La responsabilité des Organismes ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère qui empêcherait l'organisation du concours ou la validation électronique des candidatures ou entraînerait la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit.

11.5 Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

Le 13 novembre 2021